



ARTICLE 1 : GENERALITES

Les Foulées Roses de l'Yonne est une marche caritative organisée par L'Yonne Républicaine ayant donné tout droit d'agir à Centre France Evénements, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 530 297 134 et dont le siège social est situé au 45 Rue du Clos Four, 63056 Clermont-Ferrand en co-organisation avec l'association L'Yonne en Rose, 3 rue du général de Billy, 89000 Saint Georges-sur-Baulche et l'association SMS89, Sport Moto Sécurité 89, 1 place de la mairie, 89240 Venoy et la ville d'Auxerre.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

- SAMEDI 10 OCTOBRE 2026

Ouverture du village animation / santé de **14h à 18h**

Retrait des dossards et tee-shirts pour les inscrits (uniquement par Internet – pas d'inscription sur place) de **10h à 18h**

- DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

- ✕ Ouverture du village santé de **8h à 13h**
- ✕ Retrait des dossards– t-shirts de **8h à 10h**
- ✕ Remise de chèque et échauffement en musique à partir de **10h**
- ✕ Départ de la course-marche à **10h30** (parcours d'environ 6km à allure libre)
- ✕ Départ Ride en rose à **14h30**
- ✕ **Tarifs : 10€** par participant (dont 7€ sont reversés au profit de la recherche contre le cancer du sein) + 1€ de frais de gestion

ARTICLE 3 : PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir l'épreuve avec le meilleur esprit sportif possible.

3.1 Parcours

Une boucle de 6km non chronométrée à parcourir une fois.

3.2 Ravitaillement

L'ensemble de la course se fait en autosuffisance. Le ravitaillement des participants est prévu à l'arrivée (1 seule boisson et 1 seul gâteau par participant)

3.3 Circulation

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les concurrents devront respecter le fléchage de la course. L'assistance par un cycliste est interdite.

3.4 Animaux

Les animaux de compagnie (et notamment les chiens) ne seront pas acceptés au sein du village et sur le parcours.

3.5 Sanitaires

Des sanitaires sont prévus sur le village santé.

3.6 Mise hors course

Pour les participants toujours sur le parcours des foulées roses de l'Yonne après 13h30, l'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après cette barrière horaire.

Les participants pourront également être exclus en cas de jets de bouteilles, d'emballages, de plastiques, de papiers ou tout autres détritiques au sol.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

4.1 Renseignements

Mail: foulesrosesdelyonne@centrefrance.com

Site internet: <https://www.foulesrosesdelyonne.fr/>

4.2 Inscriptions individuelles

UNIQUEMENT PAR INTERNET

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site : <https://www.fouleesrosesdelyonne.fr/> jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

4.3 Inscriptions entreprises

Pour les entreprises, la date limite est fixée au **28 Septembre 12h00**. La limite d'inscription de vos salariés dans le groupe est fixée au 1er **octobre 12h00**.

Un minimum de 10 salariés est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au Challenge Entreprises.

Une demande de lien d'inscription devra être effectuée par le responsable via le site internet suivant : <https://www.fouleesrosesdelyonne.fr/> via l'onglet "Challenge entreprises" se trouvant dans l'espace "Les épreuves" du site internet.

Le responsable des inscriptions devra remplir le formulaire et recevra un code administrateur et un lien sous un délai de 72h maximum (hors week-end et jours fériés).

Toutes les informations relatives à ce Challenge entreprises sont disponibles dans la note explicative du "Challenge entreprises" disponible sur le site internet de l'évènement.

4.4 Règlementation 2026

Epreuve ouverte à tous.

La participation aux Foulées roses de l'Yonne ne nécessite pas de certificat médical ou de présentation d'une licence sportive.

Il est strictement interdit de porter ou de diffuser des supports, tels que des tracts, des affiches... liés à un parti politique syndical ou contenant des messages à visée négative ou incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination.

Aucune inscription ne sera prise ni par courrier ni par téléphone, ni sur place

4.5 Les engagés mineurs

Pour les mineurs, la personne exerçant l'autorité parentale atteste auprès de l'organisation la possibilité de participer et doit fournir une autorisation parentale au moment de l'inscription en ligne. Celle-ci peut être fournie le jour de la manifestation auprès de l'organisation

ARTICLE 5 : TARIFS

10€ par inscription (pour chaque inscription payée, 3€ de frais technique sont conservés par l'organisation et 7€ seront reversés à l'association L'Yonne en Rose soutenue par les Foulées roses de l'Yonne). + 1€ de frais de gestion

EN OPTION : 5€ pour l'achat du t-shirt **dans la limite des 7500 premiers t-shirts récupérés.**

Participation gratuite pour les jeunes nés à partir du **13 octobre 2012. (-de 14 ans)**

L'inscription reste **obligatoire** pour les moins de 14 ans pour les Foulées roses de l'Yonne **malgré la gratuité**. Toute personne non inscrite se verra refuser l'accès au parcours et aux ravitaillements.

Ces tarifs ne prennent pas en compte les frais de gestion sur la plateforme d'inscription par Internet. Ces frais sont de 1€ pour les inscriptions individuelles et l'achat du T-Shirt en option à 5€

ARTICLE 6 : TEE-SHIRT & DOSSARD

6.1 Dossard individuel

Les conditions de retrait de dossards correspondants aux engagements individuels effectués en ligne sont consultables sur fouleesrosesdelyonne.fr avec présentation du bon de retrait, sur un stand prévu à cet effet.

Il est également possible de venir récupérer le dossard d'une autre personne avec présentation du bon de retrait de dossard.

Il devra être épinglé sur la poitrine à l'aide de 4 épingles. A noter qu'aucune épingle ne sera fournies par l'organisation.

6.2 Dossards et tee-shirts Challenge Entreprises

Pour le Challenge Entreprises, les conditions de retrait des tee-shirts et dossards sont consultables sur fouleesrosesdelyonne.fr aux dates indiquées ci-dessus.

De manière groupée avec un responsable de groupe, ou de manière individuelle. Le choix est à effectuer lors de l'inscription et de la création du groupe.

Pas de retrait le dimanche pour le challenge entreprises.

ARTICLE 7 : ANNULATION

Le participant pourra annuler son inscription uniquement sur présentation d'un certificat médical signé et tamponné du médecin attestant de la contre-indication à participer à la course et dans les cas suivants : un accident, une maladie grave. Il est nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical au plus tard le vendredi 9 octobre 2026 18h.

Les frais de gestion ne seront pas remboursés.

En cas de non-participation, le dossard ne pourra ni être échangé, ni être redonné ou revendu à un tiers.

ARTICLE 8 : SIGNALISATION DES PARCOURS

Des signaleurs seront présents le long du parcours pour la marche dont le départ commun est prévu à **10h30**. Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Aucun chronométrage, classement de temps ni de récompenses ne sont prévus dans le cadre des Foulées roses de l'Yonne.

9.1 Classement participatif Challenge Entreprises

Le classement se fera au nombre de participants. Toutes les personnes inscrites pour leur entreprise seront prises en compte dans un classement au nombre. Ainsi, l'entreprise ayant inscrite le plus grand nombre de participants terminera première. Le deuxième plus grand nombre de participants récompensera la deuxième entreprise, et il en sera de même pour la troisième.

Seules les 3 meilleures équipes seront récompensées.

ARTICLE 10 : SECURITE ET SERVICE MEDICAL

10.1 Sécurité

Les organisateurs assurent la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation et coordonneront les mesures de protection et d'intervention dans le cadre légal.

10.2 Service médical

Les premiers secours seront assurés par l'organisation. Un organisme spécialisé sera présent sur le site, avec véhicule dédié.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation et pourra arrêter tous participants en mauvaise condition apparente.

ARTICLE 11 : RIDE EN ROSE

Le Ride en Rose est une épreuve solidaire annexe organisée dans le cadre des Foulées Roses de l'Yonne. Elle consiste en une balade à moto encadrée, ouverte à tous les conducteurs de deux-roues motorisés à partir de 125 cm³, organisée et encadrée par l'association SMS89, Sport Moto Sécurité 89.

Le départ du Ride en Rose est prévu dimanche 11 octobre 2026 à 14h30, au départ du village des Foulées Roses à Auxerre – Parking de la Noue.

Le tarif de participation est de 11€ par personne, dont 7€ sont reversés à l'association L'Yonne en Rose et 1€ correspond aux frais de gestion.

EN OPTION : 5€ pour l'achat du t-shirt **dans la limite des 7500 premiers t-shirts récupérés.**

L'inscription au Ride en Rose donne également accès à l'épreuve pédestre des Foulées Roses de l'Yonne, sans coût supplémentaire.

Il est possible d'ajouter un passager, également au tarif de 11€, avec inscription obligatoire. Le passager pourra également prendre EN OPTION : 5€ pour l'achat du t-shirt, dans la limite des stocks disponibles.

L'inscription se fait uniquement en ligne, via le site officiel de l'événement : <https://www.fouleesrosesdelyonne.fr/>

Lors de l'inscription, le conducteur devra obligatoirement transmettre une copie de son permis de conduire afin de permettre aux organisateurs de s'assurer que le conducteur est en capacité de participer à l'événement. Le véhicule utilisé doit être en conformité avec la réglementation en vigueur (assurance valide, contrôle technique si applicable, équipements de sécurité conformes).

Les participants au Ride en Rose s'engagent à respecter le code de la route, les consignes de l'organisation, et à faire preuve de civisme tout au long du parcours. Le port du casque homologué est obligatoire pour le conducteur comme pour le passager. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas ces règles.

En cas de conditions météorologiques défavorables ou pour raisons de sécurité, l'organisation pourra modifier le parcours ou annuler la balade. Aucune contrepartie ne pourra être exigée en cas d'annulation pour cas de force majeure.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

12.1 Responsabilité civile (assurance rendue obligatoire par l'article L321-1 du Code du sport)

L'Yonne Républicaine et Centre France événements sont assurés dans le cadre du contrat collectif souscrit auprès de MMA Assurances.

Concernant l'événement Ride en rose, les participants s'engagent à être assurés en cas de dommages causés à des tiers au cours de l'événement.

12.2 Responsabilité accident

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour ce type de dommages. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 13 : RGPD

En qualité de responsable de traitement, Centre France Evènements collecte vos données personnelles dans les cas suivants :

- Inscription à la course et envoi de mail pour vous informer de son déroulement ainsi que des dates des nouvelles éditions de l'événement.

- Publication des résultats sur les sites des organisateurs et de la société de Chronométrie.

Les données personnelles sont collectées sur la base légale de :

- l'exécution du contrat pour votre inscription, l'envoi de mails d'information sur le déroulement de la course et la publication des résultats ;

- son obligation légale de vérifier que le participant à la Ride en rose est en possession de son permis de conduire et de son assurance.

Les données relatives à votre inscription et aux résultats seront supprimées sur nos serveurs 18 mois à compter de la fin de la manifestation. Le permis de conduire sera supprimé à l'issue de l'évènement.

- l'intérêt légitime de Centre France Evènements pour l'envoi des dates des nouvelles éditions de l'événement.

Les données sont stockées chez Brevo jusqu'à désinscription de votre part ou 3 ans à compter de la dernière communication.

- Envoi de newsletter. Les données personnelles sont collectées sur la base légale de votre consentement et sont stockées chez Brevo jusqu'à désinscription de votre part ou 3 ans à compter de la dernière communication.

Vous êtes informés que Centre France Événements utilise vos données personnelles pour vous inscrire à la newsletter de la course afin de vous envoyer des e-mails pour vous informer de son déroulement. Vous pouvez librement vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien prévu à cet effet, situé au bas de l'e-mail.

Vous êtes expressément informés que vos données à caractère personnel seront communiquées aux co-organisateurs ou partenaires de la course pour assurer son bon déroulement : Njuko

(inscriptions à la course), l'Yonne en Rose, SMS89 et la Ville d'Auxerre (mise en place et gestion de la course).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité, de limitation et d'opposition. Vous pouvez l'exercer en envoyant votre demande par mail à l'adresse dpo@centrefrance.com, accompagnée d'un justificatif d'identité le cas échéant. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs des Foulées Roses de l'Yonne ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Foulées Roses de l'Yonne sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'évènement.

ARTICLE 14 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve. Les participants se verront alors rembourser l'intégralité de leur inscription hors frais de gestion.

La participation aux Foulées Roses de l'Yonne implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

- ✓ La participation aux Foulées Roses de l'Yonne implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement et s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète.